UNIVERSITÉ DE LORRAINE

UDL/DAJ Décision n° 42-2014

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;

Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 8 juin 2012 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président ;

DECIDE

Article 1

Les tarifs pour le colloque NanoMaterials 2014 organisé par l'Institut Jean Lamour du 8 au 11 septembre 2014 sont fixés comme suit :

- Plein tarif	400 € pour une inscription avant le 15/07/14 500 € pour une inscription après le 15/07/14
- Professeurs de lycée, doctorants et étudiants	300 € pour une inscription avant le 15/07/14 500 € pour une inscription après le 15/07/14
- Professeurs de lycée, doctorants et étudiants sans repas, titres de transport et gala	200 € pour une inscription avant ou après le 15/07/74

Article 2

La présente décision, qui annule la décision UDL/DAJ n° 40-2014 entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Article 3

Le directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'IJL et sur le site intranet de l'Université.

Fait à Nancy, le 29 avril 2014

Université de Lorraine
Le Président

Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis
Au Recteur, Chancelier des Universités le 30 AVR. 2014

UNIVERSITÉ DE LORRAINE
34 COURS LÉOPOLD - CS 25233
54052 NANCY CEDEX
TEL : 03 54 50 54 00
CONTACT@UNIV-LORRAINE.FR
WWW.UNIV-LORRAINE.FR